

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17217**

Intitulé

Chef d'embarcation de sécurité intérieure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'intérieur - Direction générale de la police nationale (DGP/N/DRC/PN), Ministère de l'Intérieur - Direction générale de la gendarmerie nationale	Ministère de l'intérieur - Direction générale de la police nationale (DGP/N/DRC/PN), Chef de la cellule nationale de négociation - GIGN

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344p Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (organisation, gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef d'embarcation de sécurité intérieure exerce les activités suivantes :

Assurer des missions de police ou de secours en mer ou sur le domaine fluvial à bord d'une embarcation à moteur en préparant d'abord la mission en tant que chef de bord, puis en dirigeant cette mission de police et de secours et en gérant le retour de mission.

Maintenir et améliorer la capacité opérationnelle de son équipage et de l'embarcation en formant et en entraînant les membres de l'équipage et en assurant le suivi de la maintenance préventive et corrective du bateau (état de l'embarcation) et du matériel associé (propulsion, instruments de navigation, matériel d'armement et de sécurité).

Conseiller dans les domaines de la navigation et de la police maritime ou fluviale en proposant des actions préventives de police, en participant à la gestion de crise et en renseignant les autorités d'emploi.

Le métier de chef d'embarcation de sécurité intérieure nécessite la mise en œuvre des compétences suivantes :

Piloter l'embarcation

Exercer l'autorité fonctionnelle à bord

Sécuriser les missions de plongée

Contrôler des embarcations et des équipages (eaux maritimes, eaux intérieures ou Rhin) pour vérifier l'application de la réglementation

Faire appliquer la réglementation des pêches et de la navigation

Porter secours et assistance en milieu maritime et/ou fluvial

Développer les compétences opérationnelles de son équipage

Gérer et entretenir le matériel

Assurer une maintenance mécanique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le chef d'embarcation exerce son métier au sein des unités nautiques fluviales et maritimes de la gendarmerie et de la police nationales, tant en métropole qu'en outre-mer.

capitaine de marine marchande, capitaine/commandant de port, directeur d'exploitation de transport tourisme fluvial

Codes des fiches ROME les plus proches :

N3101 : Encadrement de la navigation maritime

N3202 : Exploitation du transport fluvial

Réglementation d'activités :

Être titulaire du permis professionnel qui permet le commandement et le pilotage des embarcations à moteur d'un coefficient inférieur ou égal à 40 pour une navigation diurne et nocturne jusqu'à 20 milles nautiques de la limite des eaux abritées, moyennant les restrictions liées à la catégorisation propre des embarcations (Décret n° 2010-170 du 23 février 2010 modifiant le décret no 2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur) délivré à l'issue de la formation chef d'embarcation de sécurité intérieure

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Commandement et direction d'un moyen nautique

Navigation et techniques de pilotage (permis professionnel)

Entretien du navire et des matériels de bord

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		le responsable de l'organisme assurant la formation deux commandants d'unités nautiques deux titulaires de la certification (un exerçant en unité fluvial et un en unité maritime)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		La présidence est assurée par l'institution (gendarmerie ou police) qui présente le plus grand nombre de candidats un commandant d'unité nautique gendarmerie un commandant d'unité nautique police un policier titulaire de la certification exerçant dans le milieu fluvial un gendarme titulaire de la certification dans le milieu maritime

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chef d'embarcation de sécurité intérieure" avec effet au 05 mars 2010, jusqu'au 27 août 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

2010: 50 titres délivrés

2011: 68 titres délivrés

2012: 47 titres délivrés

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE L'INTERIEUR

- POLICE NATIONALE

Direction générale de la police nationale

Direction des ressources et des compétences de la police nationale

Sous-direction de la formation et du développement des compétences.

Place Beauvau 75008 PARIS

- GENDARMERIE NATIONALE

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

4, Rue Claude Bernard - CS60003 - 92136 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre national d'instruction de la gendarmerie maritime - impasse sergent-chef Louis Mariani - 83200 TOULON

et

Sous-direction de la formation et du développement des compétences, formations décentralisées à la brigade fluviale de la Préfecture de

Police de Paris et à la direction départementale de la police aux frontières de Mayotte.

Historique de la certification :